



ÉNONCÉ D'ÉQUITÉ DE LA FTQ

Le président rappelle que le 31^e Congrès de la FTQ avait adopté une résolution demandant l'adoption par la centrale d'un énoncé d'équité. Voici le texte de la résolution :

« **QUE** la FTQ se dote d'un énoncé d'égalité interdisant les propos, gestes et comportements discriminatoires qu'ils soient notamment sexistes, racistes, capacitistes, homophobes ou transphobes;

QUE cet énoncé soit lu au début de toutes les activités de la FTQ : Congrès, colloques, séminaires, activités de formation. »

« La solidarité syndicale est fondée sur l'égalité de toutes et tous, le respect mutuel, la coopération et la compréhension. En tant que syndicalistes, nous ne devrions ni excuser, ni tolérer un comportement qui mine la dignité ou l'amour-propre de quelque personne que ce soit ou des gestes et des discours qui créent un climat intimidant, hostile ou offensant. Ceux-ci nous divisent et nous affaiblissent.

La FTQ énonce que toute personne a droit à un environnement exempt de discrimination pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de grossesse, d'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, d'état civil, d'âge sauf dans les mesures prévues par la loi, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale, ou de handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Dans le cadre des activités syndicales, les membres, le personnel et les personnes élues, ainsi que les politiques et pratiques syndicales, doivent à tout moment refléter notre engagement en faveur du respect des personnes, de leur égalité et de l'absence de discrimination. »